

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT CA29 0043-1 INTITULÉ**

RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0043-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA29 0043 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN DE PERMETTRE LES HABITATIONS COLLECTIVES (H4) DANS TOUTES LES ZONES OÙ LES COUVENTS (P2A) SONT AUTORISÉS À L'EXCEPTION DES ZONES DONT L'AFFECTATION PRINCIPALE EST COMMERCIALE.

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **CA29 0043-1** DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO :

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par la résolution numéro CA11 29 0278 à sa séance ordinaire du 6 septembre 2011 du projet de règlement intitulé comme ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 3 octobre 2011 à compter de 18 h 30**, dans la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet du projet de règlement est de permettre les habitations collectives (h4) dans toutes les zones où les couvents (p2a) sont autorisés à l'exception des zones dont l'affectation principale est commerciale par l'ajout de la Section 6 : HABITATION COLLECTIVE.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

**DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO**  
ce seizième jour du mois de septembre de l'an deux mille onze.

Suzanne Corbeil, avocate  
Directeur du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement

/sr